

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 MAI 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de d'Est Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 3 mai 2021, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Lavoie, les conseillers suivants :

	Nicole Bouchard	siège 1
	Vacant	siège 3
	Anick-Nadia Gauthier	siège 4
	Linda McDuff	siège 5
	Vacant	siège 6
Absent	Normand Roy	siège 2

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 21-05-71

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par la conseillère Nicole Bouchard,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 17 « Varia » ouvert et en ajoutant le point 16.3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 300-21 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 274-18.

- 1. Ouverture de la séance par le Maire;**
- 2. Acceptation de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption du procès-verbal du 6 avril 2021;**
- 4. Période de questions réservée au public;**
- 5. Contrat de déneigement 2021-2024;**
- 6. Renouvellement équipement informatique;**
- 7. Régie intermunicipale de gestion des déchets;**
- 8. Contrat de service pour la modification règlementaire de la concordance;**
- 9. Aménagement derrière l'Église;**
- 10. Proclamation municipale de la semaine de la santé mentale;**
- 11. Demande de don pour la garderie de Saint-Malo;**
- 12. 12 jours en juin;**
- 13. Gala méritas La Frontalière 2021;**
- 14. Paiement des comptes :**

- 14.1 Comptes payés ;
- 14.2 Comptes à payer ;
- 15. Bordereau de correspondance;
- 16. Rapports :
 - 16.1 Maire;
 - 16.2 Conseillers;
 - 16.3 Directrice générale;
- 17. Varia;
- 18. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2021**

Résolution 21-05-72

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,
appuyé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour,

Que la directrice générale informe le conseil qu'après validation le point 5 du procès-verbal du 6 avril 2021 n'ai pas applicable.

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 6 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question.

5. **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2021-2024**

ATTENDU QUE la Municipalité a publié un appel d'offre sur le SEAO pour le déneigement des chemins sous sa juridiction;

ATTENDU QUE l'Entreprise Forestières Yves Filion Inc. a déposé la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE l'entrepreneur consent à fournir à la Municipalité les services conformément aux documents d'appel d'offres et au présent contrat;

ATTENDU QUE les parties sont habilitées à exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente consignée au présent contrat;

Résolution 21-05-73

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,
appuyé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour,

D'accepter la soumission de l'Entreprises Forestières Yves Filion Inc pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 pour un montant total de 300 793.62 \$ taxes comprises.

Que les paiements seront effectués en six (6) versements égaux à l'exception du dernier, le ou vers le 15 des mois d'octobre à mars de chaque année du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. RENOUVELLEMENT ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

- ATTENDU QUE** le routeur de la municipalité est défectueux et doit être remplacé;
- ATTENDU QUE** la commande a été placée au technicien informatique de la MRC de Coaticook;
- ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une soumission pour un nouveau routeur;

Résolution 21-05-74

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,
appuyé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour,

QUE la municipalité accepte la soumission de l'entreprise PC Expert au montant de 1 339.99 \$ taxes non incluses pour le remplacement du routeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook (ci-après la « **RIGDSC** ») a adopté le 19 janvier 2021 le *Règlement numéro 2021-002 (Règlement d'emprunt relatif à l'implantation des cellules numéros 4 et 5 du lieu d'enfouissement technique pour un montant de 1 252 220 \$)*.

ATTENDU QUE le *Règlement numéro 2021-002* visait à emprunter les sommes nécessaires à la construction des cellules numéros 4 et 5 du lieu d'enfouissement technique.

ATTENDU QUE la RIGDSC a lancé le 22 février 2021 un appel d'offres pour la construction de ces cellules et a procédé le 18 mars à l'ouverture des soumissions.

ATTENDU QUE la RIGDSC a statué par résolution, ce 31 mars 2021, qu'aucun contrat ne serait accordé à la suite de cet appel d'offres puisque les prix soumis dépassaient largement les estimations qu'elle avait réalisées au préalable.

ATTENDU QU'il a été décidé de modifier le projet pour que soit construite uniquement la cellule numéro 4 du lieu d'enfouissement technique.

ATTENDU QU'il y a donc lieu de modifier le *Règlement numéro 2021-002* afin que celui-ci porte spécifiquement sur l'implantation de la cellule numéro 4 du lieu d'enfouissement technique.

ATTENDU QUE le *Règlement numéro 2021-002-A* a été adopté le 14 avril dernier, lequel réduit le projet à la cellule numéro 4 du lieu d'enfouissement technique et révisé son coût à 1 141 925\$.

Résolution 21-05-75

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,
appuyé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour,

QUE la municipalité de d'East Hereford approuve le règlement numéro 2021-002-A adopté par la RIGDSC le 14 avril 2021, lequel règlement a été porté à l'attention du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. CONTRAT DE SERVICE POUR LA MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE DE LA CONCORDANCE

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à une modification réglementaire de la concordance;

ATTENDU QU' un contrat de service peut avoir lieu avec l'aménageur-urbaniste de la MRC de Coaticook;

ATTENDU QUE la modification pourrait prendre entre 15 et 20 heures et que le taux horaire de madame Benoit est de 40.40 \$ de l'heure + 3 % de frais d'administration;

Résolution 21-05-76

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour,

D'accepter de prendre un contrat de service avec l'aménageur-urbaniste de la MRC de Coaticook pour procéder à la modification réglementaire de la concordance au taux horaire de 40.40 \$ de l'heure + 3 % de frais d'administration pour un total de 20 heures maximum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. AMÉNAGEMENT DERRIÈRE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE le conseil municipal désire aménager le terrain derrière l'église;

ATTENDU QUE le conseil veut installer une clôture sur le gazon, le long du stationnement, derrière l'église pour ainsi éviter que les voitures se stationnent sur le gazon;

ATTENDU QUE des soumissions seront demandées pour l'achat d'une clôture;

Résolution 21-05-77

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions pour l'achat d'une clôture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. PROCLAMATION MUNICIPALE DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale-Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

Résolution 21-05-78

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

Que la municipalité d'East Hereford proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. DEMANDE DE DON POUR LA Garderie de Saint-Malo

ATTENDU QUE la municipalité a reçue une demande de don pour la garderie le Petit Moulin;

ATTENDU QUE les travaux de rénovations majeurs devront être effectués dans le bâtiment que l'organisme a acheté;

ATTENDU QUE les coûts de construction ont bondi cette année et il y a un manque de fonds important pour réaliser ces rénovations;

ATTENDU QUE l'organisme recherche l'appui de partenaires financiers dans ce projet;

Résolution 21-05-79

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,
appuyé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour,

De ne pas faire de don pour l'année 2021 puisque notre budget ne nous permet pas de donner une somme significative au projet;

De revoir notre position aux ateliers de travail du budget pour établir un montant, si applicable, à notre budget 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. 12 JOURS EN JUIN

ATTENDU QUE l'organisation du 12 jours en juin demande d'appuyer l'événement avec un plan de commandite;

ATTENDU QUE que le plan de commandite varie de minimum 500 \$ à maximum 2 000 \$;

Résolution 21-05-80

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,
appuyé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour,

De ne pas soutenir financière par un plan de commandite l'événement 12 juin en juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. GALA MÉRITAS LA FRONTALIÈRE 2021

ATTENDU QUE mardi le 8 juin 2021 aura lieu le Gala Méritas La Frontalière en mode virtuel :

ATTENDU QUE les municipalités sont invitées à encourager les futures têtes d'affiche de notre communauté en participant financièrement aux récompenses offertes au cours de cette journée;

Résolution 21-05-81

Il est proposé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier-Arbour, appuyé par la conseillère Nicole Bouchard,

D'appuyer le gala Méritas 2021 de la Polyvalente La Frontalière au montant de 100 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. PAIEMENT DES COMPTES

14.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 31 897,77 \$ payés du 1^{er} avril 2021 au 30 avril 2021.

Résolution 21-05-82

Il est proposé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier-Arbour, appuyé par la conseillère Nicole Bouchard,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 31 897,77 \$ payés du 1^{er} avril 2021 au 30 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 Compte à payer

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour les comptes à payer d'un montant total de 13 710.45 \$ en date du 29 avril 2021.

Résolution 21-05-83

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard, appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 13 710.45 \$ en date du 29 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue.

16. **RAPPORTS :**

16.1 **Maire**

- Monsieur le maire fait un compte rendu de sa réunion à la MRC de Coaticook. Lui est madame la directrice générale ont débuté la tournée des chemins pour évaluer leur état. Il fait également un résumé de sa rencontre avec circuit-frontière.

16.2 **Conseillers**

La conseillère Nicole Bouchard demande qu'on vérifie le registre des chiens.

16.3 **Directrice générale**

La directrice générale fait un suivi sur des points discutés à la dernière séance. Madame Breton mentionne que nous avons reçu 5 000 \$ pour les loisirs pour faire réparer le terrain de tennis. Le terrain de baseball est en cours de nettoyage et désherbage.

16.3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 300-21 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 274-18

16.3.1.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 300-21 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 274-18

Résolution 21-05-84

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par la conseillère Nicole Bouchard,

Madame Linda McDuff, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil le Règlement 300-21 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle numéro 274-18 sera présenté pour adoption. L'objet de ce règlement est de modifier les règles relatives à l'achat local pour prévoir des règles visant à favoriser les biens et services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, un projet du règlement numéro 300-21 est déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.3.1.2 Présentation et dépôt du projet de règlement 300-21 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 274-18

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière présente et dépose le *Projet de Règlement 300-21 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 274-18*.

**Projet de règlement 300-21 modifiant le règlement sur la
gestion contractuelle numéro 274-18**

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* no 274-18 ;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du projet de loi 67 qui prévoit que pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité, doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité en conséquence;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 3 mai 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution 21-06- XX

Il est proposé par le conseiller Anick-Nadia Gauthier Arbour,
appuyé par la conseillère Nicole Bouchard,

**PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 300-21 QU'IL SOIT STATUÉ ET
ORDONNÉ:**

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le *Règlement sur la gestion contractuelle* no 274-18 est modifié en ajoutant, après l'article 23 l'article suivant :

**« Section X Mesures visant à favoriser les biens et les services
québécois et les fournisseurs, les assureurs et les
entrepreneurs qui ont un établissement au Québec**

Article 24 Avant l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité identifie les entreprises en mesure de fournir des biens et services québécois susceptibles de répondre à ces besoins.

Sauf circonstances particulières ou pour des motifs de saine gestion, une fois ces entreprises identifiées, la municipalité favorise l'octroi du contrat à une entreprise en mesure de fournir des biens et services québécois.

Article 25 À défaut de pouvoir identifier des entreprises en mesure de fournir des biens et services québécois pour répondre à ses besoins, la municipalité doit favoriser l'octroi d'un contrat visé au présent article, à un assureur ou un entrepreneur ayant un établissement au Québec, sauf circonstances particulières ou pour des motifs de saine gestion.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

De plus, une copie du présent règlement est transmise au MAMH.

Benoit Lavoie
Maire

Marie-Ève Breton
Directrice générale

Avis de motion : 3 mai 2021
Dépôt du projet : 3 mai 2021
Adoption : 7 juin 2021
Publication : 8 juin 2021
Transmission au MAMH : 8 juin 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.3.2 Stratégie d'accueil

ATTENDU QUE la municipalité d'East Hereford s'engage à mettre en place une stratégie d'accueil telle que déposée et acceptée par la MRC de Coaticook;

ATTENDU QU' elle consent également à recevoir un montant de 1 000 \$ de la MRC de Coaticook afin de faciliter le déploiement de cette stratégie;

ATTENDU QUE cette stratégie fait partie de notre politique familiale et des aînés;

Résolution 21-05-85

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'accepter de mettre en place une stratégie d'accueil et de recevoir un montant de 1 000 \$ de la MRC de Coaticook afin de faciliter le déploiement de cette stratégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question du public.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 20 h 17.

Benoit Lavoie, maire

Marie-Ève Breton, directrice
générale et secrétaire-trésorière